

M. Marc PICHON
Association de défense des riverains
du boulevard Fayol
117 boulevard Fayol
42 700 FIRMINY

Cabinet du Maire et des Elus
ep/Dos.secrétaire/service/courrier maire/R

Firminy, le 1^{er} Juin 2012

Affaire suivie par :
Secr. Maire ☎ 04 77 40 50 54
Fax 04 77 40 50 61

Monsieur le Président,

Depuis le début, je me suis engagé fortement en faveur du dossier de la déviation de la RD500, poursuivant l'action de mon père.

Dès que j'ai eu connaissance de la décision de la cour d'appel de Lyon concernant la DUP de notre dossier, je suis intervenu auprès du président du Conseil Général de la Loire, voir ci-joint mon courrier.

Je lui ai demandé que le Département agisse rapidement pour engager un pourvoi en cassation et lancer en parallèle dès à présent une nouvelle procédure de DUP.

J'ai eu Jean-Paul DEFAYE, le vice-président chargé des infrastructures du Conseil Général, au téléphone qui m'a indiqué que le Département répondra favorablement à mes deux demandes.

J'ai rappelé dans mon courrier au président la nécessité de « prendre en urgence des mesures assurant la protection des riverains et des différents usagers du boulevard Fayol » notamment les travaux de sécurisation. Je lui ai demandé aussi que « la partie du Boulevard Fayol entre le rond-point vers le Leclerc et le giratoire du haut du Boulevard Fayol soit mise en zone 30 prochainement ».

Enfin concernant l'arrêté de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur la partie haute du boulevard Fayol, je vous ai fait part, lors de notre rencontre du 11 mai, de l'inutilité de renouveler cette opération. En effet pour que je ne sois pas condamné par la justice, il faudrait que je demande l'avis du maire du Chambon-Feugerolles et obtienne son accord. On connaît le résultat.

Je poursuivrai jusqu'au bout mon combat en faveur de la déviation du boulevard Fayol car ce projet est vital.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement.

